



**Direction
Entreprises & Collectivités**

DUPLICATA

Vos références

Référence client : 300 002 118 094
Titulaire du contrat : SGC OUEST
HERAULT

Vos contacts

Pour nous contacter ou accéder
à vos contrats et factures,
votre Espace Client **Bill-e**
est disponible 24/7
ec.engie.fr



Votre responsable clientèle : ANNE-LISE
SOULARD



Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
tel. 0228033958



espace-marchepublic@engie.com



ENGIE
TSA 25703
59783 LILLE CEDEX 9

Dépannage réseau 24/24

0811 01 02 11*

Prix d'appel :
Service 0,06 € / min + prix appel

INFORMATION

Retrouvez le détail
en dernière page



A1

SGC OUEST HERAULT
CITE ADMINISTRATIVE
GRANDE RUE
BP BP11
34220 ST PONS DE THOMIERES

Votre Facture Monosite électricité

N° 220007378963 - 3 novembre 2022

A REGLER AVANT LE 05/12/2022

Votre mode de paiement : TIP SEPA

Votre prochaine facture : vers le 30 novembre 2022

Merci de tenir compte des délais postaux lors de l'envoi de votre règlement. Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 8,25 %. Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

MONTANT TTC à payer		851,89 €
Consommation totale d'électricité : 7 195 kWh		
Électricité*		
● Fourniture d'électricité		359,52 €
Terme fixe fourniture	13,59 €	
Terme variable fourniture	315,64 €	
Contribution CEE	30,29 €	
● Acheminement		256,31 €
Composante fixe	178,66 €	
Composante variable	77,65 €	
Total électricité / hors toutes taxes		615,83 €
● Taxes et Contributions		94,08 €
C.T.A.	39,18 €	
CSPE	7,20 €	
Taxe communale sur la conso.	47,70 €	
Total électricité / hors TVA		709,91 €
● TVA payée sur les débits		141,98 €
20,0 % calculée sur 709,91 €	141,98 €	

*Détail des abréviations dans le lexique en page 2

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

IBAN : JOIGNEZ UN RIB MERCI
ICS : FR03RAP002381
RUM : TIP00152030000211809422000737896300

SGC OUEST HERAULT
GRANDE RUE
34220 ST PONS DE THOMIERES

Montant : 851,89 €

TIPSEPA



Date et Lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ENGIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ENGIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

ENGIE
87077 LIMOGES CEDEX 9

000059538041 SGC OUEST HERAULT

001520004164 57300002118094220007378963958151 85189



Facture monosite



N° 220007378963 - 3 novembre 2022

**Direction
Entreprises & Collectivités**

DUPLICATA

Taxes et contributions

Retrouvez dans votre espace client **BiLL-e** les flashs info concernant l'évolution des taxes et contributions.

Informations utiles

Vous pouvez contacter votre service clients ENGIE par email ou par courrier. En cas de désaccord avec la réponse apportée par le service client, vous pouvez solliciter :

- le médiateur du groupe ENGIE
 - par internet > www.mediateur-engie.com
 - par courrier > ENGIE - Courrier Médiateur, TSA 27601, 59973 Tourcoing Cedex
- ou, pour les clients entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L122-1 du code de l'Énergie, le médiateur national de l'Énergie :
 - par internet > www.energie-mediateur.fr
 - par courrier > Médiateur national de l'énergie, Libre réponse n° 59252, 75443 Paris Cedex 09

Retrouvez sur le site du médiateur national de l'énergie le comparateur d'offres comparateur-offres.energie-info.fr

Retrouvez toutes les démarches dans les conditions générales de vente.

Lexique

A : Autorelevé	HPH : Heures Pleines Hiver
CEE : Certificat d'Économies d'Énergie	HPSB : Heures Pleines Saison Basse
CSPE : Contribution au Service Public de l'Électricité	HPSEM : Heures Pleines Semaine
CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement	HPSH : Heures Pleines Saison Haute
E : Estimé	HPWE : Heures Pleines WeekEnd
HC : Heures Creuses	JA : Juillet Août
HCD : Heures Creuses Demi-saison	KVA : kilo Volt Ampère
HCE : Heures Creuses Été	kVARh : kilo Volt Ampère Réactif heure
HCH : Heures Creuses Hiver	PDL : Point De Livraison
HCSB : Heures Creuses Saison Basse	PPA : Power Purchase Agreement
HCSEM : Heures Creuses Semaine	PRM : Point Référence
HCSH : Heures Creuses Saison Haute	Mesure
HCWE : Heures Creuses WeekEnd	PU : Prix Unitaire
Hp : Pointe	R : Réel
HP : Heures Pleines	RMS : Relève à la Mise en Service
HPD : Heures Pleines Demi-saison	TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
HPE : Heures Pleines Été	TDCFE : Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité

Votre bilan GES selon le mix moyen France⁽¹⁾



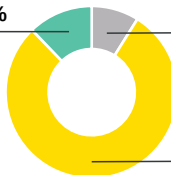
Retrouvez le détail des calculs dans la rubrique Mes documents de votre espace client **BiLL-e**

Sur la base de votre consommation de 7 195 kWh
 Vos émissions dans le cadre du bilan GES⁽²⁾ sont de 0,29 tCO_{2e}
 Les émissions totales⁽³⁾ sont de 0,43 tCO_{2e}

Origine de l'électricité injectée sur le réseau français⁽⁵⁾

Énergies renouvelables 12,17 %

dont géothermie : 1,15 %
 biomasse : 0,49 %
 hydraulique : 1,80 %
 éolien : 6,27 %
 solaire : 2,46 %



Énergies fossiles 8,90 %

dont pétrole : 0,40 %
 gaz : 8,17 %
 charbon : 0,33 %

Énergie nucléaire 78,93 %

Facteur d'émission carbone : 42,94 gCO₂/kWh
 Déchets radioactifs : 2,13 mg/kWh

- (1) Les calculs utilisent les facteurs d'émissions équivalent CO₂ (CO_{2e}) de la base carbone® de l'Ademe (www.bilans-ges.ademe.fr)
 (2) Émissions entrant dans le cadre du bilan GES en référence à l'article L229-25 du code de l'Environnement et à la norme ISO 14064-1 : émissions directes (combustion in situ) pour les combustibles fossiles (Scope 1) et indirectes (combustion à la centrale) pour l'électricité (Scope 2).
 (3) Bilan prenant en compte toutes les émissions : Scope 1 ou 2 et Scope 3 (production du combustible, transport et distribution).
 (5) Chiffres du mix énergétique résiduel France 2020 publié par EEX (European Energy Exchange) le 25 août 2021 sur www.powernext.com

■ Comment régler votre facture

Paiement par TIPSÉPA : détachez le coupon suivant les pointillés et adressez-le daté et signé à l'adresse indiquée au dos. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), un RIP (Relevé d'Identité Postal) ou un RICE (Relevé d'Identité de Caisse d'Epargne).

Prélèvement automatique pour chaque facture ou en paiement mensuel, contactez votre service clients.

Paiement par chèque en joignant ce coupon pour identifier la référence du règlement.



Facture monosite

N° 220007378963 - 3 novembre 2022



Direction
Entreprises & Collectivités

DUPLICATA

SGC OUEST HERAULT
CITE ADMINISTRATIVE
GRANDE RUE
BP BP11
34220 ST PONS DE THOMIERES

Consommation du 20/04/2022 au 01/11/2022

Votre contrat

Votre référence client PDL/PCE :
300 002 118 094

Titulaire du contrat :
SGC OUEST HERAULT

Date d'échéance : 31/01/2023

Votre offre : Maitriz'Elec Energie Fixe

Acheminement : Tarif HTA à 5 plages
temporelles à pointe fixe - Courte utilisation. -
Segment C2

Votre point de livraison

PDL/PRM :
30002430294698

Désignation du site :
30002430294698

Adresse de livraison :
STATION POMPAGE LA CAPOULIERE
34590 MARSILLARGUES

Type de compteur : Compteur PME-PMI

Suivez vos consommations

Vous pouvez retrouver le détail de
vos consommations et puissances atteintes,
programmer vos alertes et comparer avec
l'année N-1 sur votre Espace Client **Bill-e**
ec.engie.fr

Dépannage réseau 24/24

0811 01 02 11*

Prix d'appel :
Service 0,06 € / min + prix appel

Détail de votre facture

	Période de consommation	Conso. kWh/Qté	Prix unitaire (€ HT)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Electricité				359,52	
Abonnement	du 01/10/22 au 31/10/22			13,59	20,0%
Consommation HP Saison Basse	du 01/10/22 au 31/10/22	3 375	0,05331	179,92	20,0%
Consommation HC Saison Basse	du 01/10/22 au 31/10/22	3 820	0,03553	135,72	20,0%
Contribution cee	du 01/10/22 au 31/10/22	7 195	0,00421	30,29	20,0%
Acheminement électricité				256,31	
Composante de comptage	du 01/10/22 au 31/10/22			27,11	20,0%
Composante de soutirage	du 01/10/22 au 31/10/22			119,55	20,0%
Composante de gestion	du 01/10/22 au 31/10/22			32,00	20,0%
Consommation HP Saison Basse	du 01/10/22 au 31/10/22	3 375	0,01350	45,56	20,0%
Consommation HC Saison Basse	du 01/10/22 au 31/10/22	3 820	0,00840	32,09	20,0%
Vos services et autres prestations				0,00	
Espace Client				Gratuit	
Taxes et Contributions				94,08	
Contribution tarifaire d'acheminement (178,66 € x 0,2193)				39,18	20,0%
Taxes locales - part communale ⁽³⁾	du 01/10/22 au 31/10/22	7 195	0,00663	47,70	20,0%
Contrib. service public élec	du 01/10/22 au 31/10/22	7 195	0,00100	7,20	20,0%
Total HTVA				709,91 €	
Total TVA 20,0 %				141,98 €	
Total TTC				851,89 €	

Consommation d'énergie									Puissance	
Période	Numéro de compteur	Date de la relève	Ancien index	Date de la relève	Nouvel index	*	Différence	Énergie (kWh)	Puissance souscrite (kW)	Puissance atteinte (kW)
HPSH	516	01/10	179745	31/10	179745	R	0	0	0	0
HCSH	516	01/10	204347	31/10	204347	R	0	0	198	0
HPSB	516	01/10	102798	31/10	106173	R	3375	3 375	198	0
HCSB	516	01/10	155365	31/10	159185	R	3820	3 820	198	94
Hp	516	01/10	1794	31/10	1794	R	0	0	198	40

*E = Estimé R = Réel A = Auto-relevé

** Votre conseiller clientèle est à votre disposition pour optimiser vos puissances souscrites et votre formule tarifaire d'acheminement.

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.



Facture monosite

N° 220007378963 - 3 novembre 2022



Direction
Entreprises & Collectivités

DUPLICATA

SGC OUEST HERAULT
CITE ADMINISTRATIVE
GRANDE RUE
BP BP11
34220 ST PONS DE THOMIERES

Consommation du 20/04/2022 au 01/11/2022

Votre contrat

Votre référence client PDL/PCE :
300 002 118 094

Titulaire du contrat :
SGC OUEST HERAULT

Date d'échéance : 31/01/2023

Votre offre : Maitriz'Elec Energie Fixe

Acheminement : Tarif HTA à 5 plages
temporelles à pointe fixe - Courte utilisation. -
Segment C2

INFORMATION

Dans le courant de l'année 2021, les sites du segment C3 avec une puissance souscrite supérieure à 110 kW ont basculé sur courbe de charge et sont désormais référencés comme des C2 par ENEDIS. Pour autant, les prix appliqués sur les factures restent ceux du segment C3 car ces PRM étaient définis ainsi dans le périmètre initial du marché.

Votre point de livraison

PDL/PRM :
30002430294698

Désignation du site :
30002430294698

Adresse de livraison :
STATION POMPAGE LA CAPOULIERE
34590 MARSILLARGUES

Type de compteur : Compteur PME-PMI

Suivez vos consommations

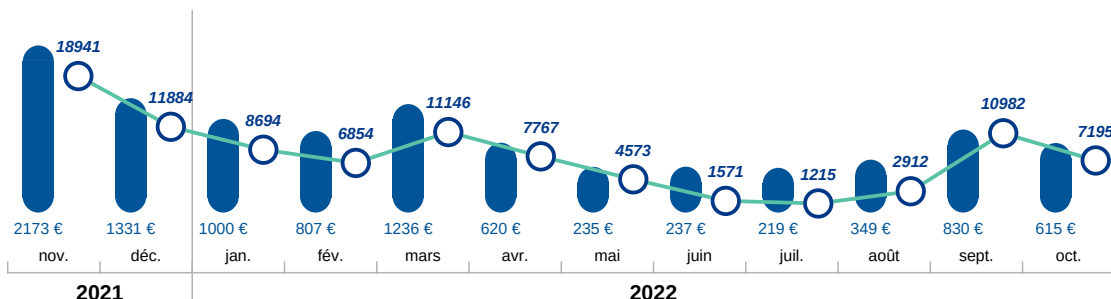
Vous pouvez retrouver le détail de
vos consommations et puissances atteintes,
programmer vos alertes et comparer avec
l'année N-1 sur votre Espace Client **BILL-e**
ec.engie.fr

Dépannage réseau 24/24

0811 01 02 11*

Prix d'appel :
Service 0,06 € / min + prix appel

Votre historique sur les 12 derniers mois



Consommations (en kWh)

- Relève client
- Relève distributeur
- Estimation fournisseur
- Estimation distributeur

Montants facturés (en €)
Fourniture, acheminement et
services HTT